

De la Fédération Internationale des Relais Enfants Parents

Se réunissait en Visioconférence ce jeudi 4 mai 2023 le Conseil d'Administration de l'association:

Étaient présent: Olivier Kastner, Président; Martine Noally, Vice-présidente; Dalila Bérenger, administratrice et trésorière; Ali Mérimèche, administrateur, Emmanuel Sautereau, administrateur; Jean Pierre Fayolle, administrateur; Chrystelle Bouregba, administratrice, et Alain Bouregba, Président émérite de la fédération. La FFER en l'absence de Blandine Barucq a été représentée par Tarick Alexandre Ali Benali, chef de développement de la FFER.

Premier point: Il a été procédé à un compte rendu oral des **journées du 3 et 4 avril organisées par la FFER à Lille** par Martine Noally et Ali Mérimèche. Nous transmettrons prochainement un avenant à ce PV pour restituer l'essentiel de ce compte rendu oral. L'évènement a été particulièrement apprécié.

Deuxième point: Le président a fait un compte rendu de sa **visite auprès de la direction du REP Marseille:** après explication de part et d'autre, le REP est d'accord pour reprendre sa cotisation, remplir les conditions d'adhésion et participer plus activement aux travaux du réseau.

Troisième point: Les modalités des conditions d'adhésion ont été présentées et adoptées et elles sont valables pour l'ensemble des adhérents et pour les organisations qui souhaitent adhérer. Le formulaire sera envoyé prochainement à l'ensemble du réseau, L'adhésion pourra être effectuée en ligne; pour les nouveaux membres elle sera soumise à la validation du CA. Le C.A. a décidé que le compte rendu annuel des adhérents se ferait sous forme d'un questionnaire à remplir afin d'harmoniser les critères.

Quatrième point: Le point est fait par le président concernant la question **du recrutement du professionnel.** Une proposition a été envoyée à l'administration de la section d'anthropologie sociale de l'Université de Toulouse qui la transmettra à ses étudiants. Dans les prochaines semaines une annonce sera mise en ligne pour accélérer le processus. L'objectif serait un recrutement pour la rentrée prochaine.

Cinquième point : Emmanuel Sautereau Président du Relais Bourgogne a lancé une invitation aux personnes qui ont participé au lancement du REP Bourgogne pour fêter fin septembre 2023 les 30 ans de l'organisation.

Sixième point: Dalila et Olivier informent de la situation financière et la passation des comptes: Dalila fait part des difficultés suite au transfert du compte et notamment l'accès au compte en ligne, difficulté technique due à la BNP. La position des comptes a été précisée et la question des charges restantes 2021 et 2022 sur le salarié a été éclairée, une provision sur livret effectuée (il s'agit d'un trop perçu à cause d'un prélèvement forfaitaire qui aurait dû être un prélèvement au réel) L'équipe précédente en charge des comptes jusque fin 2022 doit terminer de résoudre cette question avec l'administration qui réclame les bulletins de salaire pour refaire les calculs.

Septième point: il a été précisé de nouveau qu'il n'y a pas et il n'y a jamais eu de délimitation de territoire pour les relais et que cela n'a jamais vraiment posé de problème. Sauf Mandat judiciaire c'est l'usager qui reste libre du choix et les relais doivent agir dans l'intérêt de l'enfant. Cela situe les intervenants au service de l'usager et tout particulièrement de l'enfant. Les détenus n'ont bien souvent pas le choix du lieu où ils sont incarcérés. Il a été décidé qu'un courrier sera envoyé à l'ensemble du réseau afin de lever ce doute.

La séance est clôturée à 20h40.